

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 17 février 2006**

CG 06/1<sup>ère</sup>/IV-12

**POLITIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

---

**I - LES AIDES FINANCIERES AUX COLLECTIVITES**

**1 - Tri sélectif et compostage**

Lors de la DM1 2000 ont été précisés les taux d'aides en faveur de la collecte sélective:

- 40 % pour les conteneurs collectifs,
- 20 % pour les caissettes, seaux, bacs individuels et sacs de pré-collecte non jetables,
- 20 % pour les composteurs individuels.

L'ensemble des collectivités de notre département est aujourd'hui équipé pour la collecte sélective des déchets dits "propres et secs" : cartons, papiers, ferrailles, plastiques..

Quelques demandes nous parviennent, encore ponctuellement, pour compléter les investissements réalisés dans les secteurs qui connaissent de fortes croissances de population.

Tel est le cas de la Communauté d'Agglomération de Montauban et des Trois Rivières dont vous trouverez le détail du dossier présenté en annexe.

Par ailleurs, la politique de mise à disposition de composteurs individuels auprès des particuliers se poursuit puisque, après les syndicats d'ordures ménagères de Grisolles/Verdun et du Sud-Quercy de Lafrançaise ainsi que la Communauté de Communes des Deux Rives, la Communauté d'Agglomération de Montauban et des Trois Rivières sollicite le Conseil

Général pour l'acquisition de 800 composteurs. Vous trouverez là aussi le détail du dossier en annexe.

## **2- Déchetteries**

Le Plan Départemental des Déchets Ménagers préconise, à terme, l'implantation de **22 déchetteries** afin de couvrir efficacement le Tarn-et-Garonne.

A l'heure actuelle, 9 déchetteries sont en fonctionnement :

- Montauban (2 déchetteries),
- Moissac,
- Valence d'Agen,
- Beaumont de Lomagne,
- Reyniès,
- Lauzerte,
- Lafrançaise,
- Montech (DRIMM).

Par ailleurs, les communes de Saint-Nicolas de la Grave et Monclar-de-Quercy ont mis en place 2 déchetteries simplifiées.

Enfin, lors du Budget Primitif de 2005, nous avons retenu la première tranche du dossier présenté par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour la création de 4 déchetteries à Molières, Montpezat, Réalville, Septfonds.

Pour 2006, trois nouveaux dossiers sous maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes des Deux Rives, de Castelsarrasin/Moissac et du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, pouvant prétendre à un taux d'aide de 10 %, vous sont présentés en annexe.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose pour 2006 :

- d'approuver le programme tel que défini en annexe, induisant une participation du Conseil Général de :
  - . **15 978 €** pour le tri sélectif et les composteurs,
  - . **95 567 €** pour les déchetteries.
- de ratifier les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport.

## **II - LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

### **1 - Le fonctionnement du syndicat**

Les dépenses de structure du siège du syndicat, principalement salaires et charges de personnel ainsi que les dépenses diverses, sont estimées à 200 000 € Conformément à nos délibérations de 2002, je vous propose de prendre en charge 50 % de ces frais de fonctionnement.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir ratifier un crédit de **100 000 €** sur l'Article 65615, Sous-Fonction 738 correspondant à la participation du Conseil Général au fonctionnement du syndicat pour 2006.

## **2 - Les travaux du syndicat**

### **Rappel des opérations programmées**

Le Syndicat Départemental des Déchets, créé en janvier 2002 pour faire face aux évolutions réglementaires, a rapidement dû prendre en charge les dossiers suivants :

- le traitement, le transport et le tri des déchets ménagers de l'ensemble de ses collectivités adhérentes. A cet effet, le syndicat a passé un marché de prestations de service avec la Société DRIMM dès 2002 et s'est doté de gros porteurs pour exécuter en régie le transfert des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- la réalisation de quais provisoires à Auvillar, Caylus et Négrepelisse, mis en service dans le courant du premier semestre 2003.

Parallèlement, des procédures ont été engagées, visant à :

- la construction des quais de transferts définitifs à Auvillar, Caylus, Négrepelisse, Réalville et canton de Bourg-de-Visa (en remplacement de l'aménagement du quai de Dieupentale, (présentés lors de la DM2 2005),
- l'extension du quai existant de Beaumont de Lomagne pour la prise en compte de la collecte sélective,
- le démantèlement des incinérateurs d'Auvillar, Caylus, Négrepelisse, ainsi que la réhabilitation de la décharge de Réalville.

## Etat d'avancement des travaux

Compte tenu de leur avancement, les dossiers suivants pourraient être pris en compte en 2006 :

. Démolition des incinérateurs : pour Négrepelisse, la démolition a été effectuée en mai 2005, pour Auvillar et Caylus, les marchés sont attribués. Le montant global de cette opération est de 64 000 €

. Aménagement des quais :

- Auvillar : travaux en cours, achèvement juin 2006,
- Beaumont de Lomagne : travaux terminés en novembre 2005,
- Caylus : travaux en cours, achèvement avril 2006,
- Négrepelisse : travaux en cours, achèvement février 2006.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élèvera à 1 720 784 €HT.

Comme nous l'avions envisagé dès la création du syndicat, ces travaux seront pris en charge par le Conseil Général, sous forme d'une subvention **en annuités**, déduction faite des cofinancements éventuels, les opérations susvisées pouvant bénéficier d'une aide de l'Europe à hauteur de 251 600 €

## Opérations restant à réaliser

Des études sont en cours sur :

- le quai de transfert de Réalville : le projet d'implantation du quai sur la zone d'activité de Contines soulève des difficultés retardant voire compromettant la réalisation des travaux,
- la réhabilitation de la décharge de Réalville : l'Avant Projet Sommaire pour la réhabilitation de la décharge est approuvé sur la base d'un montant de travaux de 370 000 € HT. Les travaux devraient pouvoir être réalisés en 2006. Leur coût définitif vous sera présenté dès que possible,
- le quai de transfert du canton de Bourg de Visa,
- la réalisation de déchetteries dans le cadre des transferts de compétences rendus possibles par les nouveaux statuts du syndicat (approuvés lors du Budget Primitif 2005).

Compte tenu de ces éléments, je vous propose, pour 2006, de verser une **subvention en annuités au syndicat de 1 533 184 €**, correspondant au coût des travaux de démolition des incinérateurs et l'aménagement des quais, déduction faite de la subvention européenne.

◆  
◆     ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### **I – Aides financières aux collectivités**

- Approuve le programme tel que défini en annexe 2 induisant une participation du Conseil Général de :

- . 15 978 € pour le tri sélectif et les composteurs,
- . 95 567 € pour les déchetteries.

- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément à l'annexe 1 ;

### **II – Syndicat départemental des déchets**

*. Fonctionnement du syndicat :*

- Approuve le montant de la participation du Conseil Général au fonctionnement du syndicat départemental des déchets pour 2006, soit 100 000 € et ratifie le crédit correspondant à l'article 65615, sous-fonction 738 du budget départemental ;

*Travaux du syndicat :*

- Prend acte de l'état d'avancement des travaux :

- . Démolition des incinérateurs : pour Négrepelisse, la démolition a été effectuée en mai 2005, pour Auvillar et Caylus, les marchés sont attribués. Le montant global de cette opération est de 64 000 €;

- . Aménagement des quais :

- Auvillar : travaux en cours, achèvement juin 2006,

- Beaumont de Lomagne : travaux terminés en novembre 2005,
- Caylus : travaux en cours, achèvement avril 2006,
- Négrepelisse : travaux en cours, achèvement février 2006 ;

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élèvera à 1 720 784 €HT.

- Vote une subvention en annuités au profit du syndicat départemental des déchets de 1 533 184 € pour 2006, correspondant au coût des travaux de démolition des incinérateurs et à l'aménagement des quais de transfert, déduction faite de la subvention européenne (251 600 €) ;
- Prend acte des opérations restant à réaliser :

Des études sont en cours sur :

- le quai de transfert de Réalville : le projet d'implantation du quai sur la zone d'activité de Contines soulève des difficultés retardant voire compromettant la réalisation des travaux,
- la réhabilitation de la décharge de Réalville : l'Avant Projet Sommaire pour la réhabilitation de la décharge est approuvé sur la base d'un montant de travaux de 370 000 € HT. Les travaux devraient pouvoir être réalisés en 2006. Leur coût définitif vous sera présenté dès que possible,
- le quai de transfert du canton de Bourg de Visa,
- la réalisation de déchetteries dans le cadre des transferts de compétences rendus possibles par les nouveaux statuts du syndicat (approuvés lors du Budget Primitif 2005).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**ANNEXE I**  
**RECAPITULATIF**

ARTICLE FONC- TION	LIBELLÉ	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHEANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2006 à approuver	2006	2007	2008
2041444 731	Création de déchetterie	75 000 €		75 000 €		
			95 567 €	25 567 €	50 000 €	20 000 €
			<b>Crédits à ratifier...</b>	<b>100 567 €</b>		
2041445 731	Tri sélectif	85 001 €		45 001 €	20 000 €	20 000 €
			15 978 €	15 978 €		
			<b>Crédits à ratifier...</b>	<b>60 979 €</b>		

Le Président,

**TRI SELECTIF / COMPOSTEURS**

## PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2006

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2006	TAUX	MONTANT
Communauté d'Agglomération Montauban et trois rivières	<u>Extension collecte sélective</u>			
	. 88 conteneurs collectifs (ENV00457)	11646	40%	4 658
	. 300 bacs individuels et 700 caissettes (ENV00458)	14461	20%	2 892
	. <u>800 composteurs individuels</u> (ENV00 )	42140	20%	8 428
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68247</b>		<b>15 978</b>

**DECHETTERIES**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2006	TAUX	MONTANT
Communauté de Communes des Deux Rives	Création d'une déchetterie pour professionnels à Lamagistère (ENV00651)	180 000	10%	18 000
Communauté de Communes Castelsarrasin/Moissac	Création d'une déchetterie à Castelsarrasin (ENV00682)	282 700	10%	28 270
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Création de deux déchetteries à Varen et Parisot (ENV 00708)	492 975	10%	49 297
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>955 675</b>		<b>95 567</b>

Le Président,